

**Appel à propositions**  
**Colloque international**  
**« Catastrophe, Environnement et Propriété :**  
**approches historiques, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle »**

-

**Paris, 2 et 3 décembre 2015**

-

Organisateurs : Marc Elie, Fabien Locher

-

Évènement soutenu par le projet ANR [GOVENPRO](#)

**Les systèmes de propriété** sont des opérateurs essentiels d'anthropisation des environnements. Les transformations qu'ils suscitent ou rendent possibles, contribuent souvent à augmenter l'exposition des sociétés aux aléas naturels. A l'inverse, la recherche historique a montré que certaines formes de propriété et de droit d'héritage peuvent prévenir l'occurrence d'événements catastrophiques, comme les avalanches dans des zones de montagne. Elle a aussi souligné que les États et les collectivités locales ont cherché, de longue date, à agir sur la propriété, pour empêcher les catastrophes et en amortir les effets, par exemple par la domanialisation ou la restriction des prérogatives de la propriété individuelle.

**Ce colloque vise à explorer, dans une perspective historique centrée sur les XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, les interactions entre les systèmes de propriété sur les ressources et les environnements et une classe particulière de processus socio-écologiques: les catastrophes.** Cette notion est entendue ici dans une acception large, incluant notamment les catastrophes « naturelles », « industrielles », « démographiques » et « écologiques ». Les systèmes de propriété sont conçus, quant à eux, dans toute leur variété (propriété individuelle, propriété publique et domanialité(s), propriété commune, propriété dissociée, propriété intellectuelle), avec une attention particulière pour les pratiques concrètes (techniques, juridiques, savantes, policières...) qui fondent leur existence et concourent à leur fonctionnement en tant qu'institutions historiques.

Les catastrophes, par leurs effets à court et long termes, reconfigurent les conditions d'action des acteurs (privés ou publics), leur permettant d'agir sur la *répartition* de la propriété et sur son *fonctionnement*, c'est-à-dire sur ses règles d'acquisition et de transmission, et sur les droits qu'elle confère.

La catastrophe est alors l'occasion de transformations de la propriété dont les visées et les motivations peuvent être multiples : économiques, politiques, idéologiques. Elle est aussi une situation qui, de manière incidente ou délibérée, est susceptible de produire, dans un espace-temps plus ou moins bref, un « état d'exception » de la propriété, né du relâchement des régulations ordinaires ou de la nécessité de secourir. Elle est enfin le mobile pour des actions, relevant souvent de politiques publiques, et opérant sur la propriété pour prévenir la catastrophe en amont ; en atténuer et en réparer les effets, en aval. Autour de ces trois pôles (opportunité, rupture, gestion), de leurs interactions et de leurs recoupements, se jouent un ensemble

complexe de processus de co-construction historique de la propriété et de la catastrophe, que ce colloque vise à explorer.

**Les questionnements abordés seront, *sans exclusive*, les suivants :**

- 1/ La catastrophe comme état d'exception de la propriété : relâchement des mécanismes de régulation, réquisitions, processus de « retour à l'ordre » de la propriété ordinaire ;
- 2/ La catastrophe comme opportunité pour une appropriation des environnements et des ressources, par des acteurs privés (enclosures privatives, achats et ventes spéculatifs, concentration de la propriété), *via* notamment : des mécanismes de marché, le concours d'acteurs publics, l'usage de la violence ;
- 3/ La place de la propriété dans les politiques de prévention des catastrophes, et la préparation à celles-ci : limitations des droits d'usage des biens, servitudes, pratiques de zonage, plans d'aménagement, expropriation, domanialisation ;
- 4/ Propriété et programmes de réparation et reconstruction post-catastrophe ;
- 5/ Propriété, vulnérabilité et résilience : liens entre les règles et la répartition de la propriété, d'une part, et d'autre part les inégalités d'exposition et de réponse aux catastrophes ; catastrophe, propriété et pauvreté ;
- 6/ Catastrophe, propriété, assurance : mécanismes assurantiels et évaluation des dégâts et de la magnitude des catastrophes ; rôle des assurances dans les politiques de prévention, de préparation et de reconstruction ; assurances et pérennité de la propriété en situation de crise ;
- 7/ Les catastrophes dans l'histoire longue des discours théoriques sur les rapports environnement/propriété : thèses associant certaines formes de propriété à la survenue de crises écologiques aiguës, comme avec la prétendue « tragédie des communs » ou les critiques de la propriété privée ; discours sur les déclin, les chutes, les effondrements des sociétés, vus sous le double rapport de l'environnement et de la propriété.

**Le colloque se tiendra les 2 et 3 décembre 2015, à l'EHESS 190-198 avenue de France 75013 Paris.** Il se déroulera en anglais et en français.

**Les propositions de communication (en français ou en anglais) sont à soumettre par courrier électronique à l'adresse: [conference.disaster.property@gmail.com](mailto:conference.disaster.property@gmail.com), avant la date limite du : 15 mai 2015.**

Chaque proposition devra inclure : le nom, prénom et courriel du conférencier ; un CV d'une page max. ; un titre et un texte de proposition de 600 mots max. Les intervenants retenus verront leurs frais de déplacement et de logement pris en charge.

Les réponses aux propositions seront envoyées avant le 15 juillet 2015.

Les textes servant de supports aux interventions seront demandés en amont du colloque (avant le 1<sup>er</sup> novembre 2015), pour circuler parmi les intervenants.